

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
chez tous les Libraires;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 23;
EWIG, r. Amboise-Richel., 9;
BLAYETS, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne:

A PARIS,
chez MM. RIVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Septembre 1881.

Il a été beaucoup question, ces temps derniers, d'un traité qui aurait été élaboré au mois de décembre 1880, avec le Bey de Tunis, traité qui aurait reçu, à cette époque, l'approbation du conseil des ministres, et qui aurait été soumis à l'acceptation du Bey, au mois de janvier de cette année.

L'existence de ce fameux traité, dont la signature eût rendu inutile l'expédition actuelle, a été démentie, en ces termes, par l'Agence Havas:

« Nous pouvons déclarer que ces assertions sont dénuées de fondement; il ne fut pas élaboré de traité avec le Bey, en 1880, au ministère des affaires étrangères; donc le conseil des ministres n'a pas eu à donner ou à refuser son approbation et, au mois de janvier 1881, il n'a été soumis aucun traité au Bey de Tunis. »

Mais, à ce démenti, la Lanterne répond:

« Tout mauvais cas est viable. Le gouvernement est fort imprudent de nous mettre ainsi au défi. Puisqu'il semble vouloir de la lumière, tant pis pour lui: nous la ferons complète. »

« Nous maintenons de la manière la plus formelle l'existence du traité. »

« Nous maintenons de la manière la plus formelle l'acquiescement du Bey, le 29 janvier dernier. »

« Mais, bien plus, on va voir par le récit suivant que, le 9 mai, ce traité pouvait encore être signé: »

« Le 9 mai, le sang n'avait pas encore coulé, les troupes françaises étaient attendues à Tunis d'un instant à l'autre. Trois jours devaient s'écouler avant la scène désormais historique qui eut lieu le 12, dans le palais de Kassar-Said, entre le Bey, le général Bréart et M. Roustau. »

« Le 9 mai au matin, il était encore possible, nous l'affirmons de la façon la plus

positive, d'obtenir le traité que la Lanterne vient de révéler à l'Europe. »

« Par exemple, comme le 29 janvier, le Bey voulait être à tout prix, et à tout jamais, délivré de la présence de M. Roustau. »

« M. Grévy, le 9 mai au matin, sentait instinctivement qu'on cherchait à lui dissimuler les véritables causes de la redoutable aventure dans laquelle on allait, avec mystère, précipiter la République. »

« M. Grévy, ce jour-là, demandait à deux personnages aussi connus à Paris qu'à Tunis, qu'il recevait en audience particulière, de télégraphier au Bey d'envoyer à Paris des plénipotentiaires, afin de discuter et de signer sous ses yeux le fameux traité soi-disant de garantie. »

« MM. Barthélemy Saint-Hilaire et de Choiseul, pris d'un scrupule bien étonnant de la part de ministres qui depuis trois mois interprètent d'une manière si large la Constitution, considèrent cet acte si légitime du Président de la République comme une velléité de gouvernement personnel, et, de leur autorité privée, firent saisir et arrêter dans les bureaux du télégraphe: »

« 1° La dépêche adressée au gouvernement tunisien, priant le Bey de désigner et d'envoyer sans perdre un instant à Paris deux plénipotentiaires pour traiter de la paix; »

« 2° La dépêche de M. le baron de Lesseps, chef de la mission du Bey à Paris, recommandant à son gouvernement de ne pas perdre un instant et de se conformer en tous points aux injonctions contenues dans le télégramme précédent. »

« MM. Jules Ferry, Barthélemy Saint-Hilaire et de Choiseul, dans leur haute sagesse, usant à leur tour des procédés administratifs si reprochés, à juste titre, à l'Empire, ont osé supprimer purement et simplement les deux télégrammes en question. »

« M. Barthélemy Saint-Hilaire, au mépris des convenances les plus élémentaires, s'est permis d'adresser au Président de la République de vifs reproches de son ingérence dans les affaires du pays. »

« Il nous semble pourtant que la Constitution qui nous régit accorde au Président de la République la signature des traités avec l'étranger, soumis, bien entendu, à la ratification du Parlement. »

« Si l'Agence Havas se permet de révoquer en doute la moindre particularité du récit que nous venons de faire, nous donnerons immédiatement les noms des deux citoyens chargés par M. Grévy de cette négociation délicate. »

« Il ressort clairement de ce récit qu'il y avait des personnages intéressés à la guerre et la voulant à tout prix, sans doute pour pêcher en eau trouble. »

« Il en ressort également que ces personnages ne voulaient à aucun prix de ce traité; nous dirons quelles étaient les stipulations qui les gênaient. »

« Il ressort encore de ce récit que tout a été mensonge et obscurité dans les origines de la guerre de Tunisie. Le gouvernement ment maintenant comme il a menti jadis, donnant non-seulement l'exemple du mensonge, mais encore son approbation aux mensonges de ses agents. M. Jules Ferry, obligé, dans la séance du 30 juin 1881, de reconnaître que M. Albert Grévy avait dit la vérité en ce qui concernait les événements d'Algérie, ajoutait: « C'était son devoir! »

« Et comme des protestations s'élevaient et comme MM. Journault et Georges Périn demandaient si le gouvernement a pour devoir de tromper le pays, M. Jules Ferry répondait avec une naïveté qui désarme la colère: »

« — Mais, messieurs, c'est de la politique élémentaire! »

« Le cabinet de M. Jules Ferry continue à la pratiquer: nous, nous continuerons à la dévoiler. »

L'Intransigeant publie de son côté « le secret de l'affaire tunisienne ». Ces révélations fort instructives émanent d'un personnage qu'on ne désigne pas encore, mais « qui a longtemps appartenu au corps diplomatique », et que M. Rochefort promet de nommer « quand il le faudra ». »

D'après ce révélateur, qui cite des noms,

des dates, des faits précis, une manœuvre financière, à laquelle la République française a prêté son concours, a eu pour but et pour résultat de faire tomber au prix du papier les obligations de la dette tunisienne, de réunir en quelques mains prévoyantes ces titres sans valeur, puis d'amener dans la Régence une intervention française qui, devenant par la force des choses une occupation, transformerait nécessairement la dette tunisienne si maigrement garantie en une solide dette française, et modifierait ainsi, de la façon la plus avantageuse, le cours des titres préalablement accaparés par quelques heureux. »

En somme, arroser de sang français les sables de Tunisie pour bonifier, en Bourse, la cote de certains titres et enrichir leurs détenteurs, telle aurait été la combinaison, la spéculation limpide à laquelle la République française, organe de M. Gambetta, s'est si fort intéressée.

Il était impossible que des révélations si graves restassent sans réponse; on s'en est ému dans les hautes sphères, et le gouvernement a adressé aux journaux la note suivante:

« On a publié le texte d'un traité avec le Bey de Tunis, qui aurait été élaboré en décembre 1880, approuvé par le conseil des ministres et soumis au Bey, au mois de janvier 1881. »

« En dehors du projet de traité, élaboré, au commencement de 1878, sous l'administration du maréchal de Mac-Mahon, et dont M. Barthélemy Saint-Hilaire a révélé le premier l'existence, à la tribune du Sénat, dans sa réponse à l'interpellation de M. de Broglie dans les derniers jours de juillet, il n'y a jamais eu d'autres projets de traité que celui qui est actuellement en vigueur et qui a été signé par le Bey, à Kassar-Said, le 12 mai. »

« Ces deux documents apocryphes expliquent comment a pu être surprise la bonne foi des journaux. »

« Nous pouvons ajouter que, depuis le mois d'août 1880, époque à laquelle le Bey

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MAITRE LE TIANEC

PAR Mlle MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

La douleur de la pauvre femme raquina Corentin plus vite que ne l'aurait fait toutes les consolations. Il s'élança vers Geneviève, la prend dans ses bras, la fait asseoir et, couvrant de baisers ces joues fébriles qu'inondent des pleurs brûlants:

— Calme-toi, dit-il, calme-toi, mon amie, ma seconde mère! Ne t'accuse pas, grand Dieu! ne t'accuse pas non plus. Ni toi, ni moi ne sommes coupables. C'est une épreuve que le ciel nous envoie, ce n'est pas un châtiement...

— Peu à peu, la pauvre servante commença à s'apaiser, ce qui ne l'empêcha pas de répéter:

— Une si belle fortune! que vos chers parents ont ménagé avec tant de soins!

— Qu'ils en soient bénis! Ah! Geneviève, il est bien heureux que je sois riche.

— Mais enfin?...

— Ne me demande rien, je ne peux encore rien t'apprendre. Sache seulement qu'en acceptant cette croix, je sauve l'honneur et peut-être la vie d'amis que je préfère cent fois à moi-même.

Geneviève pencha la tête et poussa un long soupir. Comment lutter contre un dévouement?

— Ah! reprit maître Le Tianec, ce qui me déssole, c'est de te voir, Geneviève, à ton âge, quand de chères habitudes...

— Moi! s'écria-t-elle, moi! Vous songez à moi! Que dites-vous là, Corentin? Est-ce que moi je suis quelque chose? Est-ce que tout mon bonheur n'est pas d'être avec vous, de vous soigner, de vous donner ce qui me reste d'existence! Ah! ne parlez pas de moi, Corentin. Moi, je finis la vie, mais vous, mon pauvre enfant, vous qui la commencez...

— Pour tous elle est prompte à passer, dit le jeune homme en secouant la tête.

Le triste dialogue se poursuivit. Après un long moment, il dut enfin cesser. Quand Geneviève fut sortie, maître Le Tianec prit la lettre du baron Paulin et, la cachant dans sa poitrine:

— Tu m'appartiens, dit-il. Je t'achète aujourd'hui.

Puis il descendit préparer la réponse que le pauvre homme devait venir demander.

Quant à Geneviève, elle profitait de sa solitude pour s'abandonner à toute sa douleur. Le patrimoine du maître! Les serviteurs des jours anciens savaient trouver dans ce mot des secrets de respect, de fidélité, quelquefois d'héroïsme. L'héritage des Le Tianec paraissait à la vieille Bretonne un bien

d'autant plus sacré qu'elle avait juré à ses maîtres mourants de ne ménager pour lui ni sa prudence, ni son courage. Et elle le voyait enseveli!

Puis, combien de privations n'allait pas s'imposer à Corentin? La vie du jeune homme était brisée, l'avenir déçu pour toujours...

— Ainsi donc, gémissait-elle, si, de nous deux, c'est moi qui vous revois la première, ma chère dame, il faudra que je vous dise: Je l'ai laissé dans la misère!...

Un instant après, elle joignait les mains. — Je vous dirai aussi: C'est un saint, il n'y en a pas deux comme lui dans le monde.

Et, presque aussitôt, revenaient les sanglots amers, suffocants, mêlés de ces paroles qui semblaient briser en même temps le cœur et la voix.

— Hélas! il est ruiné, il est ruiné, mon pauvre enfant!

XII

Il avait neigé les jours précédents. Le vent du nord solidifiait le blanc lineux jeté sur la nature. Dans les cours et dans les jardins, des voies étaient ouvertes au milieu de la neige amoncelée. Bien que ce fût chose difficile, Miguella avait dû apprendre à tirer sans bruit les verrous de la porte d'entrée. Son chemin habituel aurait gardé la trace de ses pas.

La nuit était venue. A l'horizon, la lune s'était levée, arrondie, étincelante, d'autant plus lumineuse

que le froid était plus sec et le ciel plus dégagé. Se dressant sous ce rayonnement, la vieille maison jetait devant elle une large masse d'ombre. Les cèdres que l'hiver n'avait pas dépouillés de leurs feuilles achevaient d'étendre jusqu'aux baies grillées un voile protecteur.

Miguella se tenait réfugiée sous cet abri. Elle tremblait de froid et aussi d'inquiétude, car, pour la première fois, les entretiens nocturnes allaient se poursuivre sous de dangereuses clartés.

Depuis quelques jours, elle avait pu apprendre qu'il y a deux sortes de faits accomplis: ceux qui, ne pouvant plus être modifiés, apportent cette tranquillité, quelquefois désolée, mais enfin inévitable, qui naît de l'acceptation libre ou forcée d'un événement; ceux qui, au contraire, laissent derrière eux la possibilité d'une réparation et, dès lors, ouvrent la pensée à des incertitudes d'autant plus pénibles que les faits sont plus graves.

Miguella avait hésité à remettre à sa tante le dessin représentant la statue de Bavière: elle avait cependant cédé au désir de chercher ce que Zélie appelait « la ressource du désespoir ». Mais, à peine avait-elle eu livré cette preuve palpable de son intervention, qu'elle avait senti dans son cœur le désir de la ressaisir. Toutes les raisons qui auraient dû l'empêcher de commettre une telle imprudence étaient venues se présenter devant elle, non entrevues, non fugitives, comme elles

a accordé trois concessions, le chemin de fer de Sousse, celui de Bizerte et le port de Tunis, aucune concession n'a été donnée en Tunisie, et qu'il ne s'est produit dans la Régence aucune nouvelle entreprise.

» Au point de vue financier, les erreurs publiées sont non moins nombreuses. Nous nous bornerons à rappeler succinctement les transformations de la dette tunisienne.

» En 1861, cette dette ne s'élevait pas tout à fait à 42 millions de francs. En 1864, à la suite d'emprunts successifs et très-onéreux, elle s'élevait à environ 100 millions; et trois ans plus tard, ce chiffre augmentant toujours, le paiement des coupons était suspendu. Le Bey fut obligé de recourir à la France, à l'Angleterre et à l'Italie, qui lui prêtèrent leur concours.

» En 1868 et 1869, deux décrets du Bey établissent la commission financière qui fonctionne actuellement et dont on connaît l'organisation.

» Un arrangement définitif avec les porteurs, intervenu au mois de mars 1870, réduisit la dette à 125 millions de francs.

» Tel est actuellement encore l'état des choses. Depuis 1870, il n'y a pas eu la moindre modification. Lorsque les revenus de la Tunisie n'ont pas été suffisants, c'est le Bey qui a fourni, sur ses ressources personnelles, les sommes nécessaires pour compléter le paiement des intérêts dus. »

Chronique générale.

La France affirme que le gouvernement était résolu à convoquer les Chambres pour le 17 octobre, au moment où le général Farre prescrivait de porter l'effectif des bataillons envoyés en Afrique à 600 hommes en maintenant sous les drapeaux la classe 1876.

On comptait en effet que les colonnes expéditionnaires, renforcées par ces contingents, se dirigeraient sur Kairouan le 1^{er} octobre, livreraient bataille le 7 ou le 8, s'empareraient de la ville sainte le 10 ou le 12, ce qui permettrait d'ouvrir la session sur une dépêche annonçant la fin heureuse des événements tunisiens.

Mais, par suite du renvoi de la classe de 1876, le général Farre a été contraint, pour renforcer les colonnes, d'employer un système beaucoup plus lent et il a dû confesser à ses collègues qu'il sera impossible au général Saussier de remporter la victoire qu'on escompte et de s'emparer de Kairouan avant le 20 octobre.

Telle serait la raison d'un changement d'opinion de M. Jules Ferry, en ce qui concerne la convocation de la Chambre. Le cabinet tiendrait, maintenant, pour le 28 octobre.

On rapporte que le ministre de la guerre aurait adressé au général Saussier des dépêches pressantes lui enjoignant de commencer les opérations concertées, notamment la marche sur Kairouan; mais le général Saussier aurait répondu au ministre

qu'il se réservait le droit d'agir à son heure sous sa responsabilité. (Télégraphe.)

D'après la France, au conseil d'hier matin, le général Farre a déclaré à ses collègues que, vu la persistance des chaleurs, les opérations militaires ne pourraient être reprises avant une quinzaine.

Le gouvernement français ne songerait plus à occuper Tunis. Aussitôt que le temps le permettra, le gros de nos troupes se portera sur Kairouan, où se trouve le véritable centre de la résistance.

Suivant les rapports des délégués de l'extrême gauche, M. Jules Ferry a répondu : « Les alarmes sont exagérées; les dépenses ne sont pas irrégulières; la situation en Afrique n'est nullement inquiétante. »

Qui donc croira M. Jules Ferry sur parole ?

Nous apprenons que le prince Victor Napoléon vient de s'engager comme simple soldat dans un régiment d'artillerie.

L'autorisation de son père le prince Jérôme Napoléon lui ayant été accordée, le prince Victor ira rejoindre son régiment du 10 au 15 octobre.

Avant son départ pour Bagnères-de-Bigorre, M. Constans avait demandé à la préfecture de police un relevé exact du nombre d'étrangers présents à Paris. Ce travail vient d'être terminé et va être complété par l'envoi d'une liste à chaque ambassadeur plénipotentiaire, contenant les noms des personnes de leur pays sur lesquelles le gouvernement désire avoir des renseignements. — Les Allemands et les Italiens sont les plus nombreux en ce moment à Paris; — viennent ensuite les Anglais et les Belges.

Nous avons donné les instructions officielles de M. le ministre de la guerre pour le renvoi des hommes de la classe 1876, de la 2^e portion du contingent de 1879 et des engagés conditionnels de 1880. Cependant, il y a exception pour les hommes de la classe 1876, « qui se trouvent à un titre quelconque en Algérie et en Tunisie; » ceux-là seront « maintenus jusqu'à nouvel ordre sous les drapeaux. » Sur quel crédit les payera-t-on? C'est ce que ne dit pas le ministre.

Quoi qu'il en soit des considérations de solde, voici maintenant, scène par scène, la comédie que l'on a jouée pour duper l'électeur :

Au 1^{er} tableau. — Les élections sont avancées illégalement pour faire la guerre.

Au 2^e. — Les ministres et les préfets déclarent qu'on ne fera pas la guerre et que la classe 1876 sera renvoyée comme d'ordinaire.

Au 3^e. — Le scrutin achevé, les électeurs trompés, la guerre recommence.

Au 4^e. — Les ministres font des vire-

s'étaient montrées d'abord, mais puissantes, mais fatigantes, à ce point que Miguella s'était laissée vaincre.

— Comment! se disait-elle, c'est moi qui fais un acte aussi insensé! J'invite une étrangère à chercher un objet dont, moi, je ne trouve pas même la trace! Ai-je donc perdu l'esprit?... Elle n'a pas reculé devant l'entreprise. Ah! sans y songer, folle que je suis! j'ai payé trop cher son courage. Ne cherchera-t-elle pas sa meilleure fortune dans l'arme que je lui ai remise et qu'elle peut tourner contre moi? Ne voudra-t-elle pas me vendre son silence? Que deviendrai-je alors, grand Dieu!...

— Où est-tu donc, Miguella? dit tout à coup une voix interrompant ces réflexions.

— Vous ne me voyez pas? Vous faut-il un flambeau? Je voudrais bien, moi, que la nuit fût plus sombre. Vous m'avez appelée. Que me voulez-vous?

— Te faire mes adieux. Ainsi que tu me le conseilles, je vais reprendre mon bâton de voyage.

— Vous ferez bien, dit vivement la jeune fille. Le plus tôt sera le mieux. Vous ne pouvez être assez diligente dans la recherche que nous médions. Pour vous aider dans cette entreprise, vous avez les deux choses nécessaires, l'intelligence et l'énergie. Allez donc et réussissez. Je vous suivrai par la pensée. Donnez-moi d'avance

une adresse. Je vous ferai connaître les moyens par lesquels vous pouvez continuer à vous entretenir avec moi.

— Tu dis que, pour réussir, je possède deux choses nécessaires, reprit Zélie. Hélas! il y en a une troisième tout aussi nécessaire que celles dont tu parles, et celle-là me manque absolument.

— Qu'est-ce donc?

— Un peu d'argent.

— Comment! après les recettes fabuleuses que, dans cette ville...

— Plaisantes-tu? As-tu compté les jours où personne n'est entré dans ma cabane? Et les dépenses que je dois faire? Vers quelles complaisances, vers quelles acquisitions peut-être, veux-tu que je m'avance les mains vides?

Elle ne voyait pas l'ironique sourire que dessinaient les lèvres de Miguella.

— Vous avez raison, reprit la jeune fille. Il vous faut de l'argent. Que dis-je? Il vous faudrait de l'or, beaucoup d'or.

— Beaucoup d'or, répondit la femme pâle comme si, d'elle-même, sa voix faisait écho à ce mot magique.

— Vous l'avouerez-je? Je comprends votre demande.

— Chère enfant! s'écria Zélie.

— Je vais plus loin, je vais trop loin. Eh! bien, je l'avais prévu.

ments de fonds, le budget voté pour les dépenses de la campagne étant dix fois dépassé.

Au 5^e. — Le ministre de la guerre déclare que la guerre prend de telles proportions qu'il est nécessaire de maintenir sous les drapeaux la classe de 1876.

Au 6^e. — Le même ministre de la guerre renonce à ce qu'il jugeait rigoureusement nécessaire, et, pour ne pas donner un démenti à M. Constans, Schnerb et consorts, il déclare que la classe 1876 sera renvoyée.

Au 7^e tableau, la classe 1876 est renvoyée, mais... mais elle est maintenue en Afrique et en Tunisie, jusqu'à nouvel ordre...

Cette représentation tient à la fois du drame, de la comédie et de la féerie; mais il est clair que c'est la France qui paiera les frais de l'apothéose du général Farre.

SERVICE POSTAL ET TRANSPORTS DE L'ÉTAT EN COCHINCHINE.

Par la C^{ie} des Messageries fluviales.

Dans un précédent article, nous appelions l'attention de nos industriels, de nos commerçants et de nos armateurs, sur la prospérité croissante de notre colonie de Cochinchine et sur les immenses avantages qui résulteraient, tant pour eux que pour le pays, des relations nouvelles qu'ils pourraient créer là-bas. Nous disions que la Compagnie des Messageries fluviales avait été chargée du service postal et des transports de l'État sur les fleuves de Cochinchine et qu'elle jouissait à ce titre d'une subvention de cinq cent mille francs par an.

Le Comptoir Industriel de France et des Colonies, société anonyme au capital de 25,000,000, prête son concours à l'émission de 6,500 obligations de la Compagnie des Messageries fluviales. — En raison de l'intérêt que présente cette affaire, tant au point de vue de la prospérité de notre colonie qu'à celui de la sécurité du placement offert, nous croyons devoir appeler sur cette émission toute l'attention de nos lecteurs.

Ces obligations, garanties par la subvention de l'État, par la flotte et les immeubles de la Compagnie, par les recettes du gouvernement et celles du commerce des particuliers, sont en réalité des titres de premier ordre, et qui ne peuvent être comparées qu'aux obligations de nos grandes Compagnies de chemin de fer, lesquelles sont également garanties par l'État.

Les obligations des Messageries fluviales de Cochinchine sont émises à 287.50, donnent 15 francs d'intérêt payables par semestre; elles sont remboursables en dix années. Le premier versement à faire en souscrivant est de 25 francs à verser au Comptoir Industriel de France et des Colonies, 10, rue des Pyramides, à Paris.

ALGÉRIE et TUNISIE.

Tunis, 25 septembre.

Hier, au Grand-Hôtel, a eu lieu, entre le général Logerot, le général Saussier et M. Lequeux, une entrevue qui a duré environ une heure. On a soulevé la question de l'entrée prochaine en campagne, mais rien

— Toi! tu es une femme de génie! dit Zélie en tendant à travers les barreaux des mains qui virent serrer celles de la jeune fille.

Miguella continua :

— J'aurais voulu vous avancer mille francs.

— Mille francs!

— Mais je n'ai pu compléter tout à fait cette somme. J'ai de la peine à me dépouiller pour vous, reprit-elle d'une voix sévère. Zélie, je me souviens du passé.

— Quoi! encore? lorsque je te donne des preuves si touchantes de mon attachement pour toi!

Que l'ombre des cèdres était salubre! les tendres paroles pouvaient s'échanger sans avoir à craindre l'aspect des visages.

— Ah! dit Miguella, n'oubliez pas que vous croyez à mon intelligence.

— Maintenant, je crois aussi à ta bonté.

— Elle est trop grande, oui, je m'en étouffe moi-même.

En achevant ces mots, Miguella sortit une bourse de sa poche et, de son ongle, la frappa en dessous. Les quelques pièces de monnaie qu'elle contenait sonnèrent.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction réservée.

n'a encore été décidé. On attend, croyons-nous, pour commencer les opérations militaires, l'arrivée de M. Roustan. On parle beaucoup de la prochaine occupation de Tunis.

Ce matin, un paquebot, venant directement de Marseille, a débarqué des troupes d'infanterie et de cavalerie.

Il se confirme que les Ouchtelas ont été cédés à reprendre les armes et à se joindre aux insurgés qui infestent le nord-ouest de la Tunisie. Plusieurs compagnies de reconnaissance auraient rencontré hier, à Bord-el-Radi, au nord de Tebourda, Quarante auraient été mis hors de combat; les autres se seraient repliés et auraient été poursuivis jusque près de Mahammed-ben-Yousouf et Abd-el-Melek, qui ont, le 21 septembre, attaqué un convoi au défilé de Bouhadjeba, ont campé hier à Benghouan, à une vingtaine de kilomètres de Za-se porter sur Kairouan, où plusieurs milliers d'insurgés seraient déjà concentrés.

Des renseignements particuliers mentionnent que tous les insoumis se défendent jusqu'à la dernière extrémité, et que, lorsqu'il ne leur restera aucun espoir, ils se retireront dans le désert ou dans la Tripolitaine.

Des déserteurs du camp d'Ali-bey, en assez grand nombre, sont venus hier à Tunis, où ils ont fait des provisions de poudre. Ils ont quitté la ville par groupes, en disant qu'ils allaient rejoindre les Zliss et leur prêter concours contre nous.

Tunis, 25 septembre, 10 h. 50 m. Un voltigeur venant de Mahdia a apporté la nouvelle d'un engagement sérieux, près de Djemmel, entre les insurgés et nos troupes.

Les Arabes ont eu 50 morts et de nombreux blessés.

Nos pertes ne sont pas encore connues. (On connaît les pertes des Arabes, et on ne connaît pas celles des Français!!!)

Oran, 26 septembre. Les Amours-Cheuria et les Ould-sidi-Tadj sont toujours signalés autour de Moghar. Aucune autre nouvelle des rebelles.

Un jeune Espagnol, prisonnier de Bou-Amena, vient d'arriver à Mecheria. Les Harars rentrés sur le territoire algérien sont dénués de toute ressource. Ils ont demandé des vivres.

Départs de troupes.

Marseille, 26 septembre, 8 h. soir. Le paquebot la Ville de Madrid, de la compagnie transatlantique, est parti à 5 heures pour Philippeville, Bône et la Goulette, ayant à bord M. Roustan, ministre résident de France à Tunis, qui retourne à son poste, le général de brigade de Saint-Jean, 5 officiers supérieurs, 738 hommes appartenant aux 80^e, 71^e, 78^e, 136^e, 47^e, 28^e de ligne, au 38^e d'artillerie, au 11^e de bussards, au 1^{er} dragons, 23 soldats isolés et 60 chevaux ou mulets.

Toulon, 26 septembre. Le transport l'Orne part aujourd'hui pour la Tunisie, emportant 1,200 hommes; l'Européen, même destination, emporte 1,680 hommes.

Le transport la Saône stationnera sur les côtes de Tunisie pour faire le service.

Toulon, 27 septembre. Le Tarn partira demain avec plus de mille hommes que l'on attend aujourd'hui, et parmi lesquels se trouve le 23^e bataillon de chasseurs et un bataillon du 62^e de ligne.

La Corréze partira le même jour avec des troupes comprenant le 3^e bataillon du 61^e de ligne.

Ces transports toucheront à la Goulette, pour prendre les ordres du général Saussier.

Un transport de la Compagnie transatlantique est attendu à Toulon, pour concourir à l'embarquement des troupes qui arrivent journellement.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 septembre. Le marché est plus animé. On cote sur le 5 0/0 116.35 et 116.60. L'amortissable ancien fait 87.10 et le nouveau 85.55. L'Italien est à 91.10. On s'attend à 16.70, en reprise, sur le Turc.

L'action de la Banque de France se traite à 6,375. Le Crédit foncier est fort bien tenu aux environs de 1,695. On est très-ferme, avec des tendances à la hausse, sur la Société française financière à 987.50.

Le Crédit de France reprend très-aisément, comme nous l'avions prévu, le cours de 800. On est à 805. Il faut s'attendre à ce que le mouvement de hausse se développe très-largement.

Les obligations des Messageries fluviales de Cochinchine ont donné lieu à de très-nombreuses demandes aux guichets du Comptoir industriel de France et des colonies. Ce titre émis à 287.50 est remboursable à 300 fr. et il rapporte 15 fr. d'intérêt par an. Les garanties dont il est entouré sont de premier ordre.

La Banque nationale donne lieu à un très-vif courant d'affaires aux environs du cours de 700. Les bons de l'Assurance financière se négocient couramment à 270.

La Banque de Prêts à l'industrie est fort bien tenue à 625. La Banque transatlantique est recherchée sur le marché officiel à 675. On reproduit chère sur l'action ancienne du Phénix espagnol le cours de 915. Le Crédit général français poursuit à 853 et 857.50 son mouvement de hausse.

Les obligations des chantiers et ateliers du Rhône émises par la caisse Vivienne, présentent un placement à plus de 5 0/0, non compris la prime de remboursement. Ce titre repose sur des garanties très sérieuses, puisque les obligations sont garanties par première hypothèque sur tous les immeubles, sur les usines et sur le matériel d'une entreprise en pleine prospérité.

Chronique Locale et de l'Ouest.

École de cavalerie de Saumur.

LISTE des OFFICIERS D'ARTILLERIE (lieutenants) désignés pour suivre les cours de l'École d'application de cavalerie du 1^{er} octobre 1884 au 1^{er} septembre 1885.

MM.
Boivin, Antoine-Emile, du 1^{er} régiment d'artillerie.
Bouzerand, Etienne, du 4^e.
Vallée, Marie-Henri-Edmond, du 5^e.
Court, Paul, du 7^e.
Terras, Amédée-Antoine, du 9^e.
Girette, Louis-Armand, du 12^e.
Lepidi, Etienne-Antoine-Joseph, du 14^e.
Marquin, Etienne-Louis-Victor, du 15^e.
Nivelles, Robert-Georges, du 19^e.
Goubeaux, Nicolas-Airy, du 25^e.
Moulin, Honoré-Julien, du 28^e.
Féret, Charles-Amable-Taxile, du 29^e.
Liasse, Albert, du 30^e.
Darde, Emilien-Félix, du 31^e.
Blondel, Marie-Camille-Lucien-Fernand, du 32^e.
Grattau, Jean-Georges, du 32^e.
Maslevègue de Fressiniat, Félix-Marie-Frédéric, du 34^e.
Audry, Paul-Jean-Louis, du 36^e.
Lacombe, Jean-Valery, du 46^e escadron du train des équipages.

Par décision ministérielle du 20 septembre.

M. de Scurion de Beaufort, lieutenant au 25^e dragons, est nommé à un emploi de lieutenant sous-instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie de Saumur.

Depuis quelque temps, les élèves télégraphistes se plaignaient, avec juste raison, que les fils provisoires qu'ils établissaient pour leurs études sur les routes de la Ronde, de Doué, etc., étaient coupés et disparaissaient. Sans nul doute, ils étaient volés.

Dernièrement, un brigadier a surpris une bonne femme qui s'en appropriait près de 70 mètres.

Interrogée aussitôt, elle a répondu avec innocence : C'est qu'elle est ben commode pour étendre notre lessive !

Procès-verbal a été dressé contre cette pauvre femme qui n'aura, en raison de sa naïveté, qu'à invoquer les circonstances atténuantes.

ANGERS.

La municipalité vient de faire publier son arrêté en date du 1^{er} mai 1884, portant les changements de dénomination de 66 rues de la ville d'Angers.

Cet arrêté vient de recevoir l'approbation de M. le Président de la République, par décret du 6 septembre courant.

Dimanche, 17 soldats du 77^e de ligne ont quitté Angers pour aller rejoindre à Sfax le bataillon parti au mois de juillet.

Un sauvetage. — Samedi soir, un voyageur, logé à l'hôtel de l'Europe, était en promenade dans les prairies de l'Abattoir. Tout à coup il tomba dans un fossé large et profond, rempli de vase. Il appela au secours. Heureusement pour lui, ses cris furent entendus au Patronage de Saint-Vincent de Paul, d'où accoururent bientôt l'abbé Arthuis et quelques jeunes gens. Ils aperçurent le naufragé qui se débattait vainement et s'enfonçait davantage à chaque nouvel effort. Une échelle jetée en travers du fossé permit de le tirer du bourbier. Mais notre homme, affaibli sans doute par la peur du péril, continuait de s'agiter, lançant des coups de pied et des coups de poing à ses

sauveurs. On eut quelque peine à le maintenir et l'on finit par le transporter sur un brancard à son hôtel. Le lendemain, revenu à lui, il remercia vivement les jeunes gens qui étaient venus prendre de ses nouvelles ; on dit même qu'il les força d'accepter pour la caisse du Patronage une pièce de 10 francs. (Union de l'Ouest.)

Triste accident à la Maître-Ecole. Dimanche, vers quatre heures de l'après-midi, le sieur Eugène Froger, voulant sauver un de ses enfants qui, monté sur la fenêtre, allait tomber dans la rue d'une hauteur de 5 à 6 mètres, s'est coupé l'artère du bras droit dans un carreau de vitre.

Il se serra, sans tarder, la blessure, et courut à la ville pour trouver un médecin. Mais, arrivé rue Pierre-Lise, il tomba en faiblesse et s'affaissa sur le sol. M. Briant, pharmacien, qui heureusement se trouvait là, le releva et lui donna des soins ; après l'avoir pansé, il l'a fait transporter à l'hospice.

L'état du blessé est aussi satisfaisant que possible.

On croit généralement dans notre pays, depuis quelques semaines, que le célèbre marabout qui naguère razziait et tirait sur notre frontière algérienne, a passé non-seulement la Méditerranée, mais même la Loire. On est persuadé que c'est Bou-Amena qui opère dans nos vignes, sur la rive droite du fleuve, particulièrement d'Epiré à l'Alleud ; les razzias totales ou partielles qui sont constatées chaque jour par les vigneronniers justifient certainement cette supposition. Le général Farre, qui a mis à prix la tête de ce bandit, ferait bien de nous envoyer un 4^e bataillon pour protéger nos raisins et prendre tous les Arabes vrais ou faux qui pillent nos vignobles. La République lui en serait sûrement reconnaissante, car cette vieille farceuse aime les bons vins, et celui de Savennières et de la Possonnière n'est point à dédaigner ! (Journal de Maine-et-Loire.)

Mouliherne. — La rubrique auteur inconnu va décidément devenir un désespérant cliché. Ainsi, à Mouliherne, un clos appartenant à M. Chevalier a été, ces jours derniers, vendangé par anticipation de ses plus beaux produits. Les aimables vauriens qui ont ainsi fait concurrence aux maraudeurs de la banlieue d'Angers ont pris soin de se soustraire à toutes recherches.

THOUARS.

On télégraphie de Thouars, 25 septembre, qu'un assassinat a été commis dans la maison centrale.

Un condamné, le nommé Bias (Louis-Georges), dit Loyres, a frappé le gardien Texier à coups de tranchet. Le gardien a succombé immédiatement.

BEAUPREAU.

Lundi 19 septembre, on célébrait, dans la chapelle du petit séminaire, une messe pour fêter le centième anniversaire de la dame Allaire, native de Saint-Philbert-en-Mauges, qui demeure depuis longtemps à Beaupreau, chez sa fille, M^{me} Méchenneau.

Cette vénérable centenaire jouit encore de toutes ses facultés. (Intérêt public.)

TOURS.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire : « Les préfets ont envoyé naguère, aux municipalités, une circulaire relative aux précautions à prendre dans les théâtres contre les incendies. Nous avons naguère soumis, à la commission du théâtre de Tours, quelques réflexions et proposé quelques réformes à ce sujet. Qu'a fait la commission ? Qu'ont fait les directeurs du théâtre ? Si nous sommes bien informés, nous avons prêché dans le désert. Faudra-t-il que nous brûlions, un soir, pour qu'on nous écoute ? »

LOCHES.

La semaine dernière, un terrible accident est arrivé à la famille Vatz, demeurant au village d'Orfeuille, commune de Chédigny (arrondissement de Loches).

A six heures du soir environ, M^{me} Vatz, ayant besoin d'aller dans son jardin chercher quelques légumes pour faire le repas du soir, laissa à la maison ses deux jeunes

enfants, Alexandre, âgé de 20 mois, et Marie, âgée de trois ans.

A peine M^{me} Vatz était-elle rendue au jardin, qu'elle entendit sa petite fille Marie s'écrier : Maman, mon petit frère brûle !

A ces cris, M. Vatz, qui travaillait dans la cour, accourut à la hâte, et vit son malheureux enfant déjà enveloppé de flammes. Immédiatement on donna des soins au pauvre petit, pendant que M. Vatz allait à Luzillé chercher M. Suffisseau, médecin ; malheureusement, quand celui-ci arriva, le malheureux enfant avait déjà rendu le dernier soupir. (L'Indépendant.)

POITIERS.

Nous lisons dans le Journal de l'Ouest :

« A propos de la suspension de l'honorable M. Fruchard, maire de Dissais, le Journal de la Vienne constatait hier, avec une pointe de mélancolie, que, depuis quatre ans que la République est tombée entre les mains de certains républicains, on avait suspendu et révoqué plus de maires dans le département de la Vienne qu'on n'en avait révoqué et suspendu de 1830 à 1848 et de 1853 à 1870.

« Ce n'est pas de la mélancolie que nous ressentons, mais bien du mépris. »

NIORT.

La semaine dernière, dit le Poitou, nous avons signalé à nos lecteurs le départ pour l'Afrique d'un certain nombre de cuirassiers de la garnison de Niort.

Nous apprenons aujourd'hui que, dans le courant de la semaine qui vient de s'écouler, une nouvelle demande pour l'envoi de vingt autres cuirassiers arriva ici.

Ces vingt hommes furent désignés, désarmés et revêtus de l'uniforme du régiment des équipages. On les conduisit à la gare. Là, au moment de les embarquer, une dépêche donna l'ordre de n'en faire partir que dix. Les dix autres furent reconduits au quartier, où ils durent reprendre l'uniforme de leur régiment.

Lundi, ces dix hommes, équipés pour la seconde fois, ont dû aller rejoindre les dix premiers. Quel gâchis d'ordres et de contre-ordres !

LAVAL.

Vendredi soir, à sept heures, sont arrivés à Laval, venant du Mans, 343 hommes du 104^e de ligne (non compris ceux de la classe 1876, libérables cette année), les volontaires d'un an, les hommes de la deuxième portion appartenant à la Mayenne. Ils vont compléter l'effectif du 4^e bataillon, au nombre de 550 hommes (chiffre officiel). Ces troupes partiront au premier jour pour l'Algérie, sous les ordres du commandant Franck, dont on connaît l'énergie et la bravoure. Il ne restera à Laval que les deux compagnies du dépôt.

RENNES.

Tué par un coup de canon. — Un triste accident est arrivé, il y a quelques jours, à un soldat du 7^e d'artillerie, en garnison à Rennes, le nommé Séraphin Lemarié. Voici dans quelles circonstances ce malheureux a été victime de son imprudence :

La batterie à laquelle il appartenait comme premier canonnier servant était rangée dans une pièce de terre située à peu de distance de Saint-Hilaire-des-Landes. Lemarié était chargé d'approvisionner cette pièce ; afin d'abréger l'espace qu'il avait à parcourir pour se rendre au caisson placé en arrière ou à gauche de celle-ci, il est passé devant, au lieu de faire le tour, précisément au moment où le coup partait. Le malheureux a été foudroyé et a eu le bras détaché. Son cadavre a été transporté sur une voiture d'ambulance.

On lit dans l'Union de Bretagne, de Rennes :

« La 9^e batterie du 40^e d'artillerie s'embarque demain au port militaire, boulevard de Guines, de manière à partir à 3 heures 45 du matin.

« L'effectif est de 485 hommes, de 154 chevaux et de 18 voitures.

« Cette batterie fait division avec la 10^e du 29^e régiment qui a quitté Laon le 24.

« Ces batteries destinées à l'Afrique sont sous le commandement de M. le chef d'escadron Gaillouste. »

Le journal de l'Association artistique d'Angers, « ANGERS-REVUE », dont nos lecteurs ont pu, l'an dernier, apprécier le mérite, commence jeudi prochain, 29 septembre—c'est-à-dire avec la saison théâtrale — la seconde série de sa publication.

Notons une amélioration :

Le prix du numéro est abaissé de 0 fr. 25 à 0 fr. 15, et celui de l'abonnement de 8 à 6 francs.

Bureaux : 17, rue d'Alsace, à Angers.

Faits divers.

Le Mont-Dore vient d'être le théâtre d'un épouvantable sacrilège. Des radicaux, déjà connus au Mont-Dore par leur farouche anticléricalisme, ont fait sauter la croix d'un calvaire situé près de la ville.

Voici les détails que donne l'excellent journal la Gazette d'Auvergne sur cet horrible forfait :

« La veille au soir, une personne avait entendu un individu dire au nommé Rochon :

— Tu sais, c'est pour cette nuit. Je viendrai te chercher à trois heures.

A quatre heures et demie, un certain nombre d'ouvriers ont vu plusieurs individus revenant au Mont-Dore avec une petite voiture à bras.

Les ouvriers de cette sinistre besogne sont arrivés au calvaire à onze heures.

Le temps était affreux.

Les travailleurs faisaient rage.

Ils frappaient, frappaient toujours, creusant ce roc vénéré qui résistait à leurs efforts.

Trois fois ils mettent le feu à la mèche, et trois fois le coup de mine rate piteusement.

Tout à coup, un sauveur se présente... C'est un nommé François Madeuf, ex-élève des Frères, étudiant en pharmacie.

— Attendez, dit-il. Je vais loger dans le rocher une bonne cartouche de dynamite, et je vous réponds que ça va sauter.

Et, se baissant alors, le nihiliste place sa cartouche de dynamite de façon à faire voler le roc en éclats.

Cette quatrième tentative n'a pas plus de succès que les précédentes, et le rocher reste toujours debout.

Alors arrive un nommé Vergne, qui tente un cinquième coup de mine, lequel réussit à détacher une parcelle du rocher grosse comme la main...

Ce qu'il y avait de plus monstrueux dans cette scène infernale, c'est que le commissaire de police y assistait, en compagnie de l'adjoint Cluzel, qui faisait fonctions de maire en remplacement de Léon Chabory.

Le susdit commissaire, au lieu de faire son devoir en arrêtant les coupables, disait :

« — Dépêchez-vous de faire disparaître ce rocher ; il ne faut pas qu'il y soit ce soir... »

La rage des travailleurs, ainsi secondée par les encouragements d'un protecteur-né de la loi violant lui-même la loi, est enfin couronnée de succès. Le rocher vole en éclats sous leurs coups redoublés. Bientôt, il n'en reste plus qu'un fragment.

Alors, on jette la croix sur un tas de fumier, et chacun de ces enragés rentre chez soi.

L'indignation est grande au Mont-Dore ; l'on se demande avec anxiété si cet horrible forfait restera impuni, et si le représentant de l'autorité qui a prêté la main aux criminels ne sera pas poursuivi comme complice. »

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 25 septembre 1884.

Versements de 68 déposants (13 nouveaux), 12,597 fr. 22 c.
Remboursements, 4,808 fr. 66 c.

JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES

SOMMAIRE DU DERNIER NUMÉRO.

I. L'Algérie, par Paul Bourde. — II. Chronique scientifique : La Péripleumonie du gros bétail. Un nouveau mode d'ivrognerie. Le Bassin de chasse d'un port de l'Océan, par le Dr Gorecki. — III. Empoisonnement des champignons par les œufs. — IV. Les Satellites de Mars, par Wolf. — V. Les Patates et leur conservation. — VI. Des moyens de fertiliser le sol, par Olivier de Raution. — VII. Des divers Générateurs d'électricité, par A. de Vaulabelle. — VIII. Les Fleurs et les Insectes. — IX. Plantes médicinales : L'Y-dzi. — X. Mortier hydrofuge.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »
LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS,**

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par le délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le

Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou faticquées, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pinskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON BRYCLERT, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-

cier, quai de Limoges, et partout chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie} (1868), 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin	10 h. 31 matin	8 h. 43 matin	14 h. 12 matin
8 — 25 —	—	7 — 39 soir	—
11 — 45 —	—	4 — 55 —	—
1 — 17 soir	—	—	—
4 — 55 —	—	—	—
7 — 50 —	11 — 48 —	—	—

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 10 matin	9 h. 13 matin	6 h. 10 matin	14 h. 12 matin
8 — 35 —	5 — 17 soir	—	—
12 — 14 soir	3 — 50 —	4 — 30 soir	—
6 — 45 —	10 — 47 —	11 — 30 —	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 SEPTEMBRE 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	84 75	» 05	»	Comptoir d'escompte	1058 75	3 75	»	C. gén. Transatlantique.	617 50	2 50	»
3 % amortissable.	87 40	» 25	»	Crédit Foncier colonial	635	»	»	Canal de Suez.	2030	20	»
3 % amortissable nouveau.	85 60	» 10	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1760	40	»	Société autrichienne.	782 50	7 50	»
4 1/2 %	113	»	»	Obligations foncières 1877.	358	»	»	OBLIGATIONS.			
5 %	116 50	» 20	»	Obligations communales 1879.	449	»	»	Est	387 50	»	»
Obligations du Trésor.	512	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	445 50	1 50	»	Midi	388	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	516	»	»	Sec. de Crédit Ind. et comm.	770	»	»	Nord	398	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	2 3	»	»	Crédit mobilier	765	10	»	Orléans	390	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	514 50	2	»	Est	825	»	»	Ouest	388	»	»
— 1865, 5 %	116	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	1795	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	389	»	»
— 1869, 3 %	402	»	»	Midi	1285	5	»	Paris (Grande-Ceinture).	392	»	»
— 1871, 3 %	397	»	»	Nord	2080	»	»	Paris-Bourbonnais	386	»	»
— 1875, 4 %	518	»	»	Orléans	1370	»	»	Canal de Suez.	575	»	»
— 1876, 4 %	517 30	3	»	Ouest	867 50	2 50	»				
Banque de France.	6350	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1642	50	»				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin	direct mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir.
4 — 44 —	omnibus-mixte.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE LEPÉLIER, ALFRED.

Les créanciers de la faillite du sieur Lepellier, Alfred, marchand épiciers à Saumur, place de la Bilange, sont invités de nouveau à se rendre au tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, le lundi 10 octobre 1881, à une heure du soir, pour assister à la vérification de leurs créances et les affirmer devant M. le juge-commissaire.

Les créanciers qui n'auraient pas encore remis leurs titres sont invités à le faire sans retard.

Le greffier,
L. BONNEAU.

(611)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

**MAISON ET JARDIN
A LOUER**

A Saint-Florent.

S'adresser à M^{me} veuve BERNARD-BODEAU, propriétaire à Saint-Florent, ou à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1881.

PROPRIÉTÉ

A Saint-Clément-des-Levées, sur les bords de la Loire,

Comprenant très-belle maison de maître, jardins et vastes dépendances.

S'adresser à M^e BOURDAIS. (514)

A VENDRE

UNE BONNE CHÈVRE LAITIÈRE

S'adresser au garde de Bagnoux.

A VENDRE

Au-dessous du cours,

Cinq Actions au porteur, Plâtrières de Seine-et-Oise, coupon non-détaché.

S'adresser au bureau du journal.

CIRQUE ROYAL D'ANGLETERRE

Direction : W. et G. PINDER,
**DEUX JOURS SEULEMENT
SAUMUR, PLACE DU CHARDONNET.**

JEUDI 29 SEPTEMBRE 1881 :

Grande Cavalcade à 4 heures.

Grande Représentation à 8 heures.

VENDREDI 30 SEPTEMBRE :

Grande Cavalcade à une heure.

Représentation du jour à 3 heures.
— du soir à 8 heures.

100 Chevaux de pur sang anglais et de superbes Poneys — Des Chameaux — Des Dromadaires.

La meilleure des Troupes voyageant en Europe.

GRANDES SPÉCIALITÉS

Les Quadrilles Lanciers, exécutés par huit chevaux pur sang. — Le Jockey anglais, M. St-J. Pinter. — La Reine de la Haute Ecole, M^{lle} Hannah. — M^{lle} J. Dalia, la Gymnaste amazone. — L'homme serpent. — Les Acrobates Onzalo. — M^{lle} Nelly Daniels, saut des oriflammes. — M^{lle} Emilie. — M. Orwing, le jongleur à cheval. George WATTS, régisseur général.

PROCHAINEMENT, OUVERTURE

DE LA

PHARMACIE CENTRALE

DE SAUMUR

DROGUERIE, HERBORISTERIE

Ancienne Maison A. PIE fils et RAOUL FEIGNOUX

E. D'HUY, Pharmacien,

Successeur,

27, rue de la Tonnelle, 27,

SAUMUR.

OUVERTURE

DE LA

BLANCHISSERIE SAUMUROISE

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf. Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.

Cylindre et calendrier des toiles damassées.

S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ie}
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

DÉCORÉS D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Dyspepsies,
Gastralgies, Digestions lentes,
Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infatigables pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25. OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

A VENDRE

UNE BONNE CHÈVRE LAITIÈRE

S'adresser au sacristain de la Visitation.

M^e CHASLE, notaire à Angers, demande un clerc pouvant faire tous les actes courants. Bons appointements. (489)

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANCOUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR.

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

La MAISON DUTEIL demande un employé pour la mercerie.

M. PAUL MÉNAGE, négociant à Saumur, demande un apprenti.

BLANC ET NOUVEAUTÉS

MEXME FRÈRES

6, rue Saint-Jean, Saumur. On demande un apprenti.

BONNET-GIBAUDAN

Cité Faurès, BORDEAUX
Vins & Liqueurs de Bordeaux
CONSERVES ALIMENTAIRES
des 1^{res} Marques françaises et anglaises
Envoi de Prix-Courants et réponse à toute lettre affranchie.
On demande des Représentants avec bonnes références.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans une place de valet de chambre. Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME MARIÉ, âgé d'une trentaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, demande une place de régisseur ou surveillant de propriétés. S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imprimerie P. GODET.